



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique a l'egard des retraites

Question écrite n° 9375

Texte de la question

M Emile Zuccarelli appelle l'attention de M le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace sur la situation des anciens de l'administration des postes, des telecommunications et de l'espace qui ne peuvent beneficier des avantages telephoniques octroyes aux actifs de leur administration d'origine. Ces avantages sont : 1o la gratuite des frais forfaitaires d'acces au reseau ; 2o l'exoneration de la redevance mensuelle d'abonnement ; 3o un forfait annuel d'un maximum de 1 500 taxes de base. Il lui demande s'il est dans ses intentions d'etendre aux anciens agents des P et T les avantages dont jouissent les agents actifs.

Texte de la réponse

Reponse. - Il a ete decide de concretiser le lien qui unit les retraites des PTT au service public pour lequel ils se sont devoues tout au long de leur carriere. Aussi, les anciens fonctionnaires des postes et telecommunications, titulaires d'une pension civile de l'Etat en paiement, beneficent, a partir du 1er octobre prochain, de la gratuite de l'abonnement telephonique et des redevances de location-entretien du poste de base.

Données clés

Auteur : [M. Zuccarelli](#) • [mile](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9375

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : postes, telecommunications et espace

Ministère attributaire : postes, telecommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 février 1989, page 706